



Demande de prestation d'arrêt de travail / Décès (suite)

P.A.C.T. ET A.R.I.M. - 129

Convention collective nationale :

Informations complémentaires Décès

Date du décès : ____/____/____

Déclaration des salaires de référence

Salaires de référence pour la garantie mensualisation : Salaire net que le salarié aurait perçu s'il avait continué à travailler normalement y compris le précompte salarial

_____ euros

Salaires de référence pour la garantie incapacité de travail : salaire net des 3 mois précédant l'arrêt de travail, multiplié par 4, y compris les primes, gratifications ou compléments de salaire perçus au cours des 12 mois précédents
L'indemnisation ne peut conduire l'intéressé à percevoir une rémunération supérieure à celle qu'il aurait perçue s'il avait poursuivi son activité

_____ euros

Taux de charge :%

Pièces à joindre

- Avis d'arrêt de travail ou prolongation (pour les moins de 200 h)
- Décompte Sécurité Sociale
- Copie du dernier bulletin de salaire
- Attestation de reprise de travail
- Notification Sécurité Sociale invalidité (le cas échéant)
- Copie des bulletins de salaire
- RIB
- Avis de décès
- Toute pièce ou justificatif demandé par le Centre de gestion au vu de la qualité du ou des bénéficiaires

Mode de paiement :

Arrêt de travail : Le paiement des prestations sera effectué à l'employeur (Sauf en cas de rupture du contrat de travail).
Joindre **un relevé d'identité bancaire ou postal** (si cela n'a pas été fait une première fois).

Décès : Le paiement des prestations sera effectué au(x) bénéficiaire(s).

Cachet de l'entreprise :

Date et Signature du représentant de l'entreprise :

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites au présent formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de notre organisme.